Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20261116-2026_084-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 NOVEMBRE 2026

DATE DE CONVOCATION : 10/11/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (9) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Franck MISUK, Magali TOCQUER, Fanny LANDEMAINE, Donaïg LE DÛ

ABSENTS (6) : Alain LE KER, donne pouvoir à Xavier de ROQUEFEUIL ; Philippe LE SAINT, donne pouvoir à Fanny LANDEMAINE ; Didier REMOISSONNET, donne pouvoir à Didier AUZOU ; Magali LEMOINE, donne pouvoir à Anne LE COADOU ; Margaux DESCLOZEAUX, donne pouvoir à Jacqueline DRONIOU ; Gilbert DRESCHER, donne pouvoir à Donaïg LE DÛ

Secrétaire de Séance : Franck MISUK

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
Délibération 2026_084

Monsieur Le Maire propose une Décision Modificative au niveau du Budget Principal de la Commune concernant la section Investissement car des travaux doivent être ajoutés en 2026 :

INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant	Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant
21	2131	Couverture de la bibliothèque	26 700 €				
23		Immobilisations en cours	-26 700 €				
		TOTAL DÉPENSES	0.00 €			TOTAL RECETTES	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE cette Décision Modificative N°2 du Budget Principal de la commune pour l'année 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

Le Secrétaire de séance,
Franck MISUK.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)